



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 21 juin 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'une visite des terrains et projets dans la réserve naturelle Cornelysmillen en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le mercredi 29 juin 2022 de 09h00 – 12h00, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation aux chemins ruraux entre Goedange, Basbellain et Biwisch;

- **Sur le tronçon du chemin rural entre Basbellain et Biwisch, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains, cyclistes et véhicule d'accompagnement, le mercredi 29 juin 2022 de 09h00 – 12h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2 avec panneau additionnel portant l'inscription « sauf riverains et cyclistes ».**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le 30/06/2022**